

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-42-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Yoann GRÉGOIRE, pour des travaux de couverture chez Madame Dominique BALEN dans une maison située 110 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR à partir du lundi 20 septembre 2021,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit devant le 110 Rue Saint Thomas Becket du lundi 20 septembre jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 13 septembre 2021
L'adjointe par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT